



Commune de Prez

Information communale

Mesdames, Messieurs,

Il est rappelé que les lingettes (nettoyantes, désinfectantes, démaquillantes, hygiéniques et pour bébé), masques, gants et autres équipements non-biodégradables doivent être jetés dans les poubelles et non dans les toilettes. Ces équipements jetables ont endommagé les installations de traitement des eaux usées à Corserey ce qui a nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée en date du 14 janvier 2021 pour des coûts très élevés à la charge de la Commune (voir photos ci-dessous).



Nous vous remercions, par avance, de votre collaboration !

Le Conseil communal